

Qu'est-ce que la justice réparatrice ?

La justice réparatrice est un nouveau mouvement dans les domaines de la victimologie et de la criminologie. Elle reconnaît que la criminalité fait subir des préjudices aux personnes et aux communautés, et insiste pour que la justice répare ces préjudices et que les parties aient la possibilité de participer à ce processus. Les programmes de justice réparatrice permettent donc à la victime, au délinquant et aux membres affectés de la communauté de participer directement à la réponse au délit. Ils prennent une place centrale dans le processus de la justice pénale, tandis que le gouvernement et les hommes de loi servent d'intermédiaires d'un système qui a pour objectif le développement du sens de la responsabilité des délinquants, le dédommagement de la victime, et la participation à part entière de la victime, du délinquant et de la communauté. Le processus réparateur impliquant toutes les parties, souvent dans des rencontres en face-à-face, constitue une manière puissante d'aborder non seulement les préjudices matériels et physiques causés par le crime, mais aussi les préjudices sociaux, psychologiques et relationnels.

Lorsqu'une partie ne peut pas ou ne veut pas participer à une telle rencontre, d'autres approches peuvent être entreprises en vue d'obtenir le *résultat* réparateur consistant à réparer le préjudice. Pour aborder la responsabilité du délinquant, ces approches peuvent inclure le dédommagement, le service communautaire et d'autres sentences réparatrices. Pour ce qui est d'aborder la réintégration de la victime et du délinquant, ils peuvent inclure le support et l'aide matériels, émotionnels et spirituels.

Voici une définition de justice réparatrice insistant sur l'importance des processus et des résultats réparateurs :

La justice réparatrice est une théorie de justice qui insiste sur la réparation du délit causé ou révélé par le comportement criminel. Cette tâche est mieux accomplie par l'entremise de processus coopératifs incluant toutes les parties concernées.

La justice réparatrice est différente de la justice pénale contemporaine, et ce à bien des égards. D'abord, elle a une perception plus complète des actes de délinquance : plutôt que de définir le délit comme une simple infraction de la loi, elle reconnaît que les délinquants causent du tort aux victimes, aux communautés et même à leur propre personne. Ensuite, elle fait participer plus de parties à la réponse au délit : plutôt que de réserver les rôles clés au gouvernement et au délinquant, elle inclut également les victimes et la communauté. Enfin, elle mesure le succès différemment : plutôt que de mesurer l'importance de la sanction, elle mesure l'importance du préjudice réparé ou évité.

Rencontres entre victimes, délinquants et communauté

Les rencontres entre les victimes, les délinquants qui les ont agressées et les membres de la communauté affectée sont un moyen important d'aborder la dimension relationnelle de la criminalité et de la justice. Il est reconnu que les trois méthodes suivantes caractérisent la justice réparatrice. Chacune nécessite que le délinquant admette la responsabilité du délit. Chacune est réservée aux parties qui souhaitent participer volontairement.

- **Médiation entre la victime et le délinquant.** Il s'agit d'une procédure qui donne à une victime intéressée l'occasion de rencontrer le délinquant qui l'a agressée, dans un cadre sûr et structuré, pour s'engager dans une discussion sur le délit avec l'assistance d'un médiateur qualifié. Les objectifs de la médiation entre la victime et le délinquant sont les suivants : permettre aux victimes de rencontrer volontairement celles ou ceux qui les ont agressées, encourager le délinquant à apprendre les

conséquences du délit et à assumer la responsabilité du tort causé, et donner à la victime et au délinquant l'occasion de développer un projet de compensation pour le tort causé.

Il existe plus de 300 programmes de médiation entre victimes et délinquants en Amérique du Nord et plus de 500 en Europe. La recherche sur ces programmes a montré une satisfaction plus élevée chez les victimes et les délinquants qui participaient à la médiation, une crainte plus faible chez les victimes, une plus grande probabilité que le délinquant s'acquitte d'une obligation de réparation et moins de récidives que chez ceux qui sont passés par la procédure pénale normale.

- **Conférence en famille ou en communauté.** Ce processus rassemble la victime, le délinquant et la famille, les amis et les principaux sympathisants des deux parties, afin de décider comment réagir aux conséquences néfastes du délit. Les objectifs de la conférence sont les suivants : donner à la victime l'occasion de participer directement à la réponse au délit, sensibiliser le délinquant aux conséquences de son comportement et lui donner l'occasion d'en assumer la responsabilité, amorcer le système de soutien aux délinquants afin que le coupable compense le tort qu'il a causé et qu'il adopte un meilleur comportement, et permettre au délinquant et à la victime d'entrer en contact, avec le soutien de leur entourage.

La conférence est une adaptation de pratiques traditionnelles maories de Nouvelle-Zélande, où elle est mise en œuvre en dehors des services sociaux, et elle a été encore modifiée en Australie afin d'être utilisée par la police. Elle est maintenant utilisée en Amérique du Nord, en Europe et dans le sud de l'Afrique, sous l'une de ces deux formes. Elle est utilisée avec des délinquants mineurs (la plupart des cas de délinquance juvénile en Nouvelle-Zélande sont traités par la conférence) et avec des délinquants adultes. Les recherches sur ces programmes montrent que les victimes et les délinquants sont très satisfaits du processus et des résultats.

- **Cercles de réconciliation ou de sentence.** Il s'agit d'un processus conçu pour développer un consensus entre les membres de la communauté, les victimes, les sympathisants des victimes, les délinquants, les sympathisants des délinquants, les juges, les magistrats, la défense, l'avocat de la défense, la police et les personnes qui travaillent au tribunal, afin que soit adopté un plan de sentence qui réponde aux préoccupations de toutes les parties intéressées. Les objectifs des cercles sont les suivants : encourager l'apaisement de toutes les parties affectées, donner au délinquant l'occasion de compenser le tort qu'il a causé, donner aux victimes, aux délinquants, aux membres de leur famille, et aux communautés l'occasion de s'exprimer et la responsabilité commune d'aboutir à des résolutions constructives, s'attaquer aux causes sous-jacentes du comportement délinquant et susciter un sentiment de communauté pour les valeurs communes de la collectivité.

Les cercles sont une adaptation des pratiques traditionnelles de certains Indiens d'Amérique et ils sont mis en œuvre dans diverses régions d'Amérique du Nord.

La réparation du tort causé par le délit

Chacun des processus particuliers à la justice réparatrice, la médiation entre la victime et le délinquant, la conférence en communauté ou en famille, et les cercles de réconciliation ou de sentence, se termine par un accord sur la façon dont le délinquant compensera le tort causé par le délit. Deux sanctions de la justice pénale traditionnelle sont utilisées par la justice réparatrice en réponse à la criminalité : la restitution et le service communautaire.

La restitution est le paiement par un délinquant d'une somme d'argent pour compenser la victime des pertes financières subies à cause du délit. Elle se justifie du point de vue de la justice réparatrice en tant que moyen de responsabiliser les délinquants de leurs méfaits et méthode de réparation du tort subi par la victime. La restitution peut être déterminée au cours de la

médiation, de la conférence ou des cercles ; elle peut également être prononcée par un juge. Autrement dit, il s'agit d'un *résultat* potentiellement réparateur auquel peut aboutir un *processus* réparateur ou conventionnel.

Des études ont montré qu'avec la restitution, la victime est davantage satisfaite du processus de justice. Certaines études ont montré que l'utilisation de la restitution était associée à des baisses du récidivisme. D'autres études ont montré que lorsque la restitution est déterminée pendant la médiation, il est plus probable qu'elle soit effectivement payée que dans le cas où elle est seulement prononcée par un tribunal.

Le service communautaire est un travail fourni par un délinquant au profit de la communauté. Il se justifie du point de vue de la justice réparatrice en tant que moyen de compenser le tort subi par les communautés en cas de délit. Cependant, il peut être utilisé, à la place, dans le cadre de la justice distributive ou comme moyen de réhabilitation du délinquant. Ce qui distingue son utilisation en tant que réponse réparatrice, c'est l'attention accordée à l'identification du tort précis subi par la communauté à cause du délit du délinquant et l'effort fourni pour assurer que le service communautaire du délinquant répare ce tort précis. Ainsi, par exemple, les délinquants qui font des graffitis sur les bâtiments d'un quartier peuvent être condamnés au service communautaire qui consiste à effacer les graffitis des bâtiments de ce quartier.

Les programmes de service communautaire en Afrique reposent sur des procédures de droit coutumier de compensation des torts, répondant ainsi aux préoccupations collectives et facilitant la réintégration du délinquant dans la communauté.

La justice réparatrice dans le monde

Bien que la justice réparatrice ait moins de 20 ans, son influence s'est étendue dans le monde à une vitesse remarquable. Nous pouvons en suivre le développement international dans deux catégories de base : *l'innovation* dans l'utilisation de la justice réparatrice par certains pays et *l'intégration* d'idées réparatrices dans le système de justice d'autres pays.

Innovation. Voici quelques exemples de pratiques novatrices dans le domaine de la justice réparatrice :

- **Des pratiques autochtones ou des pratiques de droit coutumier sont adaptées** pour être utilisées dans le système de justice pénale. La conférence et les cercles en font partie.
- **Des rencontres entre les victimes et les délinquants ont lieu à l'intérieur des prisons** en Europe et en Amérique du Nord. Dans certains cas, les victimes rencontrent ceux qui les ont agressées lors d'une sorte de « médiation post-sentence » ; ce système est même utilisé ainsi dans la section des condamnés à mort au Texas. Dans d'autres cas, des groupes de victimes et de délinquants qui n'ont aucun lien entre eux participent aux rencontres. Ces rencontres « de substitution » peuvent être utilisées parce que la véritable victime ou le délinquant en question est inconnu ou n'est pas disponible, ou bien en tant qu'étape préparatoire à une rencontre de la personne avec la véritable victime ou le délinquant en question.
- Les « Cercles de soutien » au Canada **fonctionnent avec des délinquants sexuels dangereux** (souvent pédophiles), libérés à la fin de leur peine dans des communautés inquiètes. Le programme améliore la sécurité du public en établissant un plan de réintégration avec le criminel, en surveillant régulièrement le comportement du criminel et en assurant que le criminel ait accès aux ressources communautaires dont il aurait besoin. Le programme assure la sécurité du criminel en proposant un forum aux membres de la communauté afin qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations, en intervenant auprès des membres de la communauté lorsque c'est nécessaire, et en travaillant avec la police et les autres autorités afin d'offrir la protection et les services nécessaires.

- **Des régimes carcéraux exceptionnels** se sont développés en Amérique latine et ailleurs, dans le cadre desquels des détenus se portent volontaires pour séjourner dans des établissements gérés en grande partie par des bénévoles et les détenus. Les régimes établissent des valeurs spirituelles et culturelles particulières qui comprennent, par l'exemple, l'acquisition de connaissances et l'apprentissage.
- **Les réunions entre victimes, délinquants et communauté ont lieu à de nombreuses étapes du processus de justice.** Elles sont organisées par la police avant l'accusation, par les agents chargés de surveiller les personnes bénéficiant d'une mise à l'épreuve et, occasionnellement, par les agents chargés de surveiller les personnes bénéficiant d'une mise en liberté conditionnelle au Canada. Elles viennent s'ajouter à la riche tradition des réunions entre victimes, délinquants et communauté, organisées au niveau des collectivités locales par les ONG.
- Les processus réparateurs sont utilisés pour **tenter de résoudre le conflit entre les citoyens et le gouvernement.** La Commission pour la vérité et la réconciliation en Afrique du Sud et la Commission du traité de Waitangi en Nouvelle-Zélande en sont des exemples.

Intégration. Certains signes montrent également que les approches réparatrices rejoignent le courant dominant de la justice dans le monde.

- **L'action législative** a permis de lever certains des obstacles juridiques ou institutionnels, elle a favorisé, par le biais d'incitations, l'utilisation de ces programmes de justice réparatrice, elle les a orientés et structurés, et a défendu les droits des délinquants et des victimes.
- **Le financement et le personnel des programmes sont en augmentation.** La Belgique, par exemple, a adopté un « Plan global » pour lutter contre le chômage et changer certains aspects de la justice pénale. Les municipalités reçoivent un financement pour le personnel employé dans le cadre du programme si elles acceptent d'encourager l'application de certaines sanctions et mesures pénales comme la médiation par la police.
- **L'organisation au niveau de la juridiction** incorpore les principes réparateurs dans le cadre du système. Ceci a été effectué au niveau des états et des provinces et, dans certains pays, au niveau national. L'objectif de l'exercice est de faire participer des hommes de loi et des membres de la communauté à un processus qui mène à un plan de mise en œuvre et d'extension des approches réparatrices.
- **Le nombre de programmes de justice réparatrice est croissant.** Il existe plus de 500 programmes et projets de médiation en Europe et plus de 300 aux États-Unis. Une étude canadienne des programmes et projets de justice réparatrice dans ce pays en a recensé plus de 100.
- **Les organismes intergouvernementaux** remarquent la justice réparatrice. En 1999, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation sur l'utilisation de la médiation dans les questions pénales. Le Manuel international de l'ONU sur la justice pour les victimes note que « la structure de la justice réparatrice fait participer le délinquant, la victime et la communauté tout entière aux efforts de création d'une approche équilibrée qui va dans le sens du délinquant tout en étant centrée sur la victime. La compensation de la victime est devenue un élément fondamental de la justice réparatrice dans de nombreux pays développés. »